

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (362), intitulé: "Loi concernant la protection et la conservation des forêts du versant oriental des Montagnes Rocheuses", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (364), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (377), intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (410), intitulé: "Loi en vue d'établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorcés présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-six, inclusivement.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier comme suit:

JEUDE, le 3 juillet 1947.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son trois cent soixante-troisième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph-Edmond-Gérard Santoire, de la cité de Montréal, province de Québec, employé municipal, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria-Reina-Florida Beaupré Santoire, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.